

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

Veillez prendre avis que le conseil municipal de la Ville de Deux-Montagnes étudiera les demandes de dérogations mineures suivantes lors d'une séance qui se tiendra le jeudi 8 avril 2021, à 19h30, à la salle du conseil municipal située au 803, chemin d'Oka à Deux-Montagnes.

En conformité avec l'arrêté ministériel numéro 2020-074, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil sur ces demandes de dérogations mineures par l'entremise d'une consultation écrite d'une durée de 15 jours. Aux fins de cette consultation, toutes questions ou commentaires concernant lesdites demandes doivent être transmis par écrit au Greffe de la Ville, au 803, chemin d'Oka, Deux-Montagnes, QC., J7R 1L8 ou par courriel à consultation.derog.mineure@ville.deux-montagnes.qc.ca, et doit être reçu au plus tard le 8 avril 2021 à 16h. Si la demande est transmise par la poste, elle devra être reçue au plus tard le 8 avril 2021, indépendamment des délais postaux.

Désignation de l'immeuble	Nature et effet de la dérogation demandée
105, rue de Dieppe (lot 1 606 533) dossier 2021-00079	D'autoriser l'implantation d'une nouvelle construction résidentielle multifamiliale isolée (H3) avec une marge avant de 9,01 m au lieu de la moyenne des marges de recul avant des bâtiments existants adjacents.
106, 8 ^e Avenue (lot 1 606 519) dossier 2021-00080	D'autoriser l'implantation d'une nouvelle construction résidentielle multifamiliale isolée (H3) avec une marge avant de 9,01 m au lieu de la moyenne des marges de recul avant des bâtiments existants adjacents.
2 500 à 2 504, rue Edmond-Lefebvre (lot 5 952 602) dossier 2021-00056	D'autoriser l'implantation d'une nouvelle construction trifamiliale avec : <ul style="list-style-type: none"> - une marge avant de 5,04 m au lieu de 6 m ; - l'absence de bande gazonnée en marge du mur fenestré arrière au lieu d'une bande gazonnée d'une largeur de 1,5 m ; - un bâtiment d'une largeur de 8,46 m au lieu de 8,7 m ; - une marge latérale totale de 8,98 m au lieu de 9 m.

Deux-Montagnes, le 24 mars 2021

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.
Greffier et directeur des Services juridiques